

## L'an Deux Mil Dix-Neuf, le Vingt Six Novembre

Une Assemblée Générale des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs de Côte d'Ivoire a eu lieu ce jour mardi 26 novembre 2019 à l'amphithéâtre B, Don du District d'Abidjan à l'UFHB.

La rencontre a débuté à 14 H 30 Min pour s'achever à 17 H 25 soient 2 heures 55 minutes d'échanges. Elle a porté sur quatre (04) points essentiels :

- 1- Les informations
- 2- L'Histoire de la création de la POSEC-CI ;
- 3- Le point des revendications Générales
- 4- Les problèmes spécifiques
- 5- Les questions diverses

Après l'hymne national et le mot de bienvenu du président du comité d'organisation de l'Assemblée Générale, la rencontre a suivi les étapes suivantes sous la modération de l'un des délégués à la communication de la POSEC-CI, le camarade GOA KACOU du CODEC :

**1-Information majeure** : la mise en place d'une nouvelle structure pour parler au nom des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs de Côte d'Ivoire

**2-Historique de la création de la POSEC-CI** présenté par le Délégué à la Communication (DELCOM) KISSIEDOU VINCENT de la CNEC. Rappel des différentes rencontres qui ont précédé la signature de la feuille de route et de la charte (allez sur le site de la CNEC [www.cnec-ci.com](http://www.cnec-ci.com)) de cette nouvelle plateforme.

### **3-Revendications Générales, par le PCO, N'TAKPE MAXIME BORAUD de l'UNESUR**

#### Conditions de travail :

- Connection des Universités, Instituts, Centres de Recherches et Grandes Ecoles publiques au WIFI, Intranet et Internet
- Construction de BUREAUX pour le Enseignants Chercheurs et Chercheurs
- Construction de salles spécialisées et d'Amphithéâtres
- Fourniture en PRODUITS et MATERIEL DE LABORATOIRE,
- Equipement des salles spécialisées pour les travaux Pratiques et Dirigés(EX-FAST, Santé, Communication, Langues...)
- Revue à la hausse et harmonisation des taux horaires dans toutes les structures universitaires publiques pour susciter de la motivation

## Conditions de Vie

### *Revalorisation salariale*

GRADE	INDICE	Salaire Brut	Revenus après retenues sur salaire (estimées à 25%) + Indemnité Résidence (+15%)	Salaire + Indemnité Logement seulement
Assistant / Attaché de Recherche	9 852	2 300 014	2 070 012	2 320 012
Maître Assistant/Chargé de Recherche	11 994	2 800 078	2 520 070	2 770 070
Maître de Conférences/Maître de Recherche	16 706	3 900 126	3 510 113	3 810 113 F
Professeur Titulaire/ Directeur de Recherche	19 276	4 500 109	4 050 098	4 350 098 F

### *Revalorisation des primes et indemnités liées à la fonction*

GRADE	Indemnité de Logement (Mois)	Prime de Recherche (Trimestre)	Indemnité de Publication et de communication Scientifique (Semestre)
Assistant/Attaché de Recherche	250.000 FCFA	3.000.000 FCFA	500.000 FCFA
Maître-Assistant/ Chargé de Recherche	350.000 FCFA	3.000.000 FCFA	500.000 FCFA
Maître de Conférences/ Maître de Recherche	450.000 FCFA	3.000.000 FCFA	600.000 FCFA
Professeur Titulaire/ Directeur de Recherche	500.000 FCFA	3.000.000 FCFA	600.000 FCFA

### **Sur la question de la Gouvernance des Universités, Instituts, Grandes Ecoles et Centre de Recherche Publics, après argumentation,**

La POSEC-CI, par la voix de son Vice-Président, le camarade NYAMIEN MESSOU N'GUESSAN du SYNARES, a proposé une gestion des structures universitaires de l'Enseignement Supérieur public par un conseil d'administration composé d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) de membres élus par les facultés, UFR ou Départements qui les composent, et qui siègent au côté d'un président, lui-même élu après appel à candidature (avec un projet de gouvernance).

La POSEC-CI propose un double directoire. Une direction académique, pédagogique et de recherche assurée comme par le passé par un président élu. Il préside le Conseil de l'Université qui joue le rôle d'un conseil d'administration. A ce titre, c'est lui qui fixe toutes les orientations. À côté de cette direction académique, une direction administrative, financière et comptable assurée par un secrétaire général désigné par appel à candidature par le conseil pour 3 ans renouvelable qui exécute les décisions du Conseil.

Par ailleurs la POSEC-CI propose que les universités passent de l'établissement public à caractère administratif (EPA) à l'établissement public à caractère scientifique et technique (EPST) caractérisé par la suppression du contrôle à priori et remplacé par un contrôle à postériori avec un audit financier tous les ans.

#### **4-Problèmes spécifiques présentés par le camarade BOGUI JEAN-JACQUES du CODEC**

##### ***Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY***

la POSEC-CI a relevé la mise sous contrôle des salaires et primes de recherche de onze (11) Enseignants-Chercheurs de l'université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (UFHB) depuis plus de dix (10) mois.

Cette situation fait suite à une décision du conseil de l'UFHB du 15 février 2019 leur infligeant de lourdes sanctions disciplinaires allant du blâme à la révocation (**en pièce jointe**). Ces sanctions ont pourtant fait l'objet d'une déclaration d'appel (**en pièce jointe**) et d'une décision d'appel rendue le 10 avril 2019 (**en pièce jointe**) par la commission d'appel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sur les mêmes faits, et allégeant les sanctions au blâme et avertissement.

En plus de ces onze (11) Enseignants-Chercheurs qui font l'objet de supposées sanctions, d'autres enseignants-chercheurs l'UFHB, ont aussi leurs salaires suspendus et leurs primes de recherches ponctionnées à souhait.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de la liste des collègues mis en cause et certaines informations relatives au dossier :

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Matricule</b>	<b>UFR/Structure</b>	<b>Sans salaire depuis</b>	<b>Sans primes de recherche depuis</b>
<b>LES ONZE (11) SANCTIONNES</b>					
<b>01</b>	BROU Kamenan Marcel	427 137 F	SHS-UFHB	Depuis 2019 Fev	Depuis 2019 Janv
<b>02</b>	DAKON N'Da Joseph	389 657 L	Crimino-UFHB	Depuis 2019 Fev	Depuis 2019 Janv
<b>03</b>	DAGBE Ahodan Stéphane	366 397 E	Crimino-UFHB	Depuis 2019 Fev	Depuis 2019 Janv
<b>04</b>	JOHNSON Kouassi Zamina	296 260 K	LLC-UFHB	Depuis 2019 Fev	Depuis 2019 Janv
<b>05</b>	KAZON Diescieu Aubin Sylv.	389 727 G	Crimino-UFHB	Depuis 2019 Fev	Depuis 2019 Janv

06	KOUADIO Amani Augustin	390 141 A	SHS-UFHB	Depuis 2019	Fev	Depuis 2019	Janv
07	KOUAME Atta	364 991 Y	ISAD-UFHB	Depuis 2019	Fev	Janv et Mars	2019
08	KOUASSI Koffi Justin	389 786 C	Crimino-UFHB	Depuis 2019	Fev	Depuis 2019	Janv
09	KPATTA N'Cho Jérôme	390 194 Y	ISAD-UFHB	Depuis 2019	Fev	Janv et Mars	2019
10	OWO Kouassi Jean-Marc	364 870 J	MI-UFHB	Depuis 2019	Fev	Depuis 2019	Janv
11	ZAMBLE Bi Zou Ambroise	364 870 J	SHS-UFHB	Depuis 2019	Fev	Depuis 2019	Janv
<b>LES AUTRES SUSPENSIONS ET PONCTIONS</b>							
12	ADOPO Kouassi Laurent		STRS-UFHB	Depuis 2019	Mars	Primes de mars et juin ponctionnées	
13	AHOUNAN Koidjané		DROIT-UFHB	Février suspendu et mars ponctionné		Primes de mars et juin ponctionnées	
14	BEDIKOU Ehuié Micaël		BIOSCI-UFHB	Février suspendu et mars ponctionné		Primes de mars et juin ponctionnées	
15	DADE Joël Maxime		SSMT-UFHB	Depuis 2017	Dec		
16	KABLAN N'Guessan Joseph		Géographie-UFHB	Février et Mars suspendu		Primes de mars et juin ponctionnées	
17	KASSI N'dja Justin		BIOSCI-UFHB	Février suspendu et mars ponctionné		Primes de mars et juin ponctionnées	
18	KOFFI Loukou Bernard		Géographie-UFHB	Février suspendu et mars ponctionné		Primes de mars et juin ponctionnées	
19	MEITE Ben Soualiouo		Histoire-UFHB	Février suspendu et mars ponctionné		Primes de mars et juin ponctionnées	

### **Ecole Normale Supérieure (ENS)**

Le Comité de Direction de l'ENS a adopté et diffusé un règlement intérieur non inclusif et non consensuel contrairement à l'accord avec l'intersyndicale des Enseignants signé le 24 octobre 2018 qui prévoyait une adoption du texte en plénière. Le règlement intérieur décrié stipule par exemple que le Comité de Direction peut révoquer tout Enseignant-Chercheur avec ou sans droit à la pension. Par ailleurs, un (1) camarade

syndicaliste inscrit sur la liste d'aptitude au CAMES 2019 LAFMA vient d'être recalé à la cooptation par un Conseil scientifique composé illégalement (présence de non fonctionnaire) à partir du « règlement intérieur » décrié. Aussi, la POSEC-CI a-t-elle informé l'assemblée de la décision inique et unilatérale de suspension de seize (16) enseignants-chercheurs d'activités académiques (enseignements, encadrements etc).

### **Médecine, Pharmacie Odontostomatologie**

Prise en compte du statut de bi appartenant (Médecin et Enseignant-Chercheur) dans la pension de retraite des collègues des sciences de la santé

### **En définitive**

L'Assemblée a insisté pour que des délais soient proposés pour la prise en compte, par les autorités, des différents problèmes par ordre de priorité. L'urgence étant de rétablir le salaire des collègues au plus tôt.

Après le mot de remerciement du PCA de la POSEC-CI, le camarade YEO KANABEIN OUMAR du CODEC, la séance a été levée à 17 h 25 minutes.

Fait à Abidjan le mardi 26 novembre 2019

**Pour la POSEC-CI,  
le Secrétaire Général  
Micaël BEDIKOU**